

LOUIS XIII.

— 1629 — 1632 — 1642 —

Louis XIII, de retour, en avril 1629, de sa courte campagne du Piémont, où il était allé faire lever le siège de Casal, entrepris par les Espagnols sur le duc de Mantoue, son allié, se dirigea, en traversant le Dauphiné, sur le Languedoc, pour y réduire quelques petites places du Vivarais que les protestans occupaient sous le commandement du duc de Rohan. Il arriva le 8 mai à Valence, en partit le 14, à la tête de 10,000 hommes, franchit le Rhône et mit le siège devant Privas, que Montbrun-Saint-André défendait avec une garnison de 1,200 hommes. Après avoir essuyé un assaut, et n'étant plus en état de résister, la place se rendit à discrétion le 28 et fut livrée au pillage.

Ces détails, extraits des monumens historiques contemporains recueillis par des témoins oculaires, ne laissent aucun doute sur la durée du séjour du Roi à Valence, qui est fixée du 8 au 14 mai¹. Cependant un document inédit, tiré des archives du couvent des Recollets de Valence, indique des dates bien différentes; il ne fixe l'arrivée de Louis XIII à Valence qu'au 13 mai, et ne prolonge son

¹ *Mémoires* de RICHELIEU, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection de PETITOT, seconde série, tome XXIV, page 431 et suiv. — *Mémoires* de ROHAN, même collection, tome XVIII, page 411 et suiv. — *Mémoires* de PONTIS, même collection, tome XXXII, page 108. — *Histoire du Languedoc*, par D. VIC et D. VAISSETTE, tome V, pages 569-570, et *Preuves*, page 377.

séjour que jusqu'au 22 ou au 23. Il est inutile de faire remarquer que ce document ; qui ne paraît pas être contemporain, ne présente pas, pour ce qui est relatif à l'exactitude des dates, les mêmes caractères de certitude que la narration de Richelieu et surtout les lettres émanées de Louis XIII : toutefois nous le rapporterons, parce qu'il jette quelque lumière sur l'emploi du temps du Roi à Valence ; il s'agira seulement de rectifier les dates : « Le 13 may » 1629, le Roi Louis XIII arrivant à Valence, de retour du » Piedmont, le lendemain 14, le reverend frère Croge, accom- » pagné de trois recollets, le fut saluer et lui fit une petite harangue » dans l'evesché, remerciant de son affection, en le priant que » son plaisir fust de nous la continuer. Sur quoy le Roy fit res- » ponse : Je vous ayme, priez Dieu pour moy ; je ne veux pas que » ma maison serve à autre chose que pour les Recollets ¹. Et le 22 » dudit mois, Sa Majesté, accompagnée de plusieurs princes de sa » cour et Messieurs les evesques de Valence, de Grenoble et de » Viviers, vint entendre messe dans la dite maison (des Recollets), » qui n'avait aucune couverte, excepté une petite cabane de sapin, » qui y fut faite expressement pour celebrer la dite messe, après » laquelle le frère Croge lui fit encore une petite harangue de » remerciement ; sur quoy le Roy protesta encore qu'il nous » aymoit et se recommanda aux prières des religieux. Alors quatre

¹ Il faut savoir, pour l'intelligence de ce passage, qu'en vertu d'une cession du 26 janvier 1450, faite par les habitans de Valence au Dauphin Louis XI, ce prince acquit une certaine étendue de terrain situé près de l'une des portes de la ville dite porte *Saulnière*, sur lequel il fit construire un hôtel, qui après lui appartint au domaine des Rois de France. En 1626, Louis XIII ayant autorisé à Valence la fondation d'un couvent de Recollets, ces religieux lui demandèrent par requête, en 1627, la cession de l'ancien hôtel élevé par Louis XI, afin de faire construire leur église sur son emplacement. Le Roi leur fit cette cession par lettres données au camp de la Rochelle au mois d'octobre de l'année 1628. Les actes et lettres-patentes ci mentionnés sont inédits et se trouvent en expédition dans une liasse provenant des anciennes archives du couvent des Recollets de Valence, actuellement déposées aux archives de la préfecture de la Drome. Cette liasse n'est point cotée. — Voyez aussi les *Essais historiques sur Valence*, par OLLIVIER JULES. Valence, L. Borel, 1834, in-8°, pages 177 et 320.

» recollets se presenterent pour l'accompagner à Privas, que sa
» dite Majesté allait assieger, là ou les recollets temoignerent
» l'affection qu'ils avaient tant pour leur religion que pour leur
» prince. Le devot frere Bonaventure d'Amiens y fut tué dans les
» tranchées, en exhortant et animant les pionniers, et frere Marin
» eut le bras percé, estant monté avec les enfans perdus sur un
» bastion qui fut gagné sur les huguenots » ¹.

Il paraît, d'après l'itinéraire dressé par le marquis d'Aubais, que Louis XIII, dans deux autres circonstances, coucha à Valence, le 11 septembre 1632 et le 25 février 1642; mais les registres de l'hôtel de ville étant muets à cet égard, il est probable que ce prince n'y fit point de séjour ².

¹ La pièce manuscrite de laquelle est extrait ce fragment est tirée du curieux et riche cabinet de M. de Terrebase, député de l'Isère; elle provient sans doute du fonds des anciennes archives des Recollets de Valence, car, en explorant ces mêmes archives, qui appartiennent aujourd'hui au dépôt de la préfecture de la Drome, nous y avons trouvé des notes historiques relatives au même événement.

² *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, par le marquis d'AUBAIS, loco citato.